

Comment rejoindre EPF ?

DEMANDE D'ADHESION

Les organisations qui souhaitent adhérer en tant que membres à part entière ou membres associés peuvent faire leur demande auprès de l'EPF *par écrit*. La demande doit être accompagnée des informations suivantes :

- Une lettre attestant que l'organisation veut rejoindre EPF ;
- Une lettre attestant que l'organisation accepte la constitution et le règlement intérieur d'EPF ;
- Les statuts légaux ainsi qu'une copie de la constitution de l'organisation ;
- L'adresse permanente de l'organisation, les numéros de téléphone, numéro de fax et adresses mails ainsi que tout autre information de contact important, tels que les langues officiels utilisés par l'organisation, les horaires d'ouverture, etc. ;
- Le nombre estimé de membres de l'organisation ou les organisations membres des différents pays membres de l'UE ;
- Une copie des derniers comptes agréés par un auditeur si le chiffre d'affaire est supérieur à 50 000€, ou une copie des comptes certifiés par le Trésorier de l'organisation.

Le Comité exécutif prendra une décision concernant l'adhésion de l'organisation candidate sur une base provisionnelle sujet à ratification lors de la prochaine réunion du Conseil.

LES FRAIS D'ADHESION

Les frais d'adhésions suivants ont été proposés, variant selon le chiffre d'affaire des organisations sur quatre niveaux:

- En dessous de 100 000 € = 100 €
- Entre 100 001 et 250 000 € = 250 €
- Entre 250 001 et 500 000 € = 500 €
- Plus de 500 001 € = 1 000 €

ADHESION

Art. 4 : EPF est composé de trois catégories de membres : les membres à part entière, les membres provisionnels et les membres associés. Le Forum vise à être aussi transparent, démocratique et inclusif que possible.

LES MEMBRES A PART ENTIERE

Ce sont les organisations paneuropéennes de groupes de patients portant sur une maladie spécifique ou les coalitions nationales. Afin de concrétiser les buts du Forum, les membres à part entière devront observer le respect des critères suivants :

Légitimité : les organisations membres d'EPF doivent avoir des statuts enregistrés dans l'un des Etats membres de l'Union européenne. Si cela n'est pas le cas, des informations supplémentaires devront être fournies afin de démontrer l'intérêt et les activités au niveau européen de l'organisation.

La représentation :

- **Pour les organisations paneuropéennes de groupes de patients portant sur une maladie spécifique :** les organisations membres d'EPF doivent être composées de membres issus de plus de la moitié des Etats membres de l'UE.
- **Pour les coalitions nationales :** elles doivent représenter au moins dix différents groupes de maladies.

La démocratie : les organisations membres d'EPF doivent avoir des structures de gouvernance, élus par leurs membres, qui sont des patients, ou leurs responsables ou leurs représentants élus.

La responsabilité et la consultation : les rapports et les opinions des organisations membres d'EPF doivent refléter les avis et opinions de leurs membres et des procédures de consultation des adhérents doivent être mises en place.

La transparence : les organisations membres d'EPF doivent montrer leur source de financement et rendre disponible leur comptabilité certifiée.

Les Groupes de patients paneuropéens, qui remplissent les critères précités, peuvent devenir membres à part entière du Forum européen des Patients.

LES MEMBRES PROVISIONNELS

Ce niveau d'adhésion est un statut transitionnel pour les organisations qui ne remplissent pas les critères précités pour être adhérent à part entière mais qui tendent à les remplir dans un futur proche.

LES MEMBRES ASSOCIES

Toutes les autres organisations qui ont une activité à un niveau européen, qui ne peuvent être ni membre à part entière ni membre provisionnel parce qu'elles ne remplissent pas les critères, auront le statut de membre associé. Ces organisations doivent avoir un intérêt dans le domaine de la Santé européenne et les problèmes concernant les patients. Par ailleurs, elles devront partager les avis et les opinions d'EPF.

EPF respecte l'individualité de ses organisations membres. EPF reconnaît et apprécie la diversité des points de vue parmi ses membres.

UNE QUESTION ?

Contactez le Secrétariat d'EPF : info@eu-patient.eu

Tél: +32 (0)2 280 23 34